



N° de résolution  
ou annotation

## Livre des Règlements de la Municipalité de Saint-Marcellin

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCELLIN

### RÈGLEMENT NO. 2017-299 MODIFIANT LE RÈGLEMENT no 2015-270

#### Règlement concernant le stationnement

Considérant qu'avis de motion e été régulièrement donné lors d'une séance du conseil tenue le 07 août 2017;

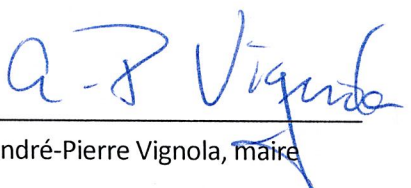
Le conseil municipal décrète ce qui suit :

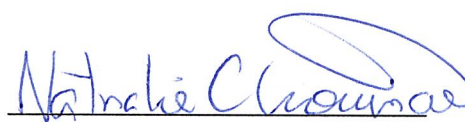
Article 1. Que la Municipalité de Saint-Marcellin modifie l'article 7.7.1 du règlement no. 2015-270 portant sur le stationnement.

La modification est la suivante : Enlever l'article 7.7.1 concernant les règles particulières pour le débarcadère, soit la fermeture de celui-ci durant certaines périodes de l'année.

Article 2. Le règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ à la séance du 5 septembre 2017

  
André-Pierre Vignola, maire

  
Nathalie Chouinard, dir.gén./sec.trés.